



**DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES**

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : CONTRAT DE PRESTATION AVEC
LA SOCIETE JONCS MARINS VOYAGES POUR
L'ORGANISATION DU TRANSPORT DANS LE
CADRE DU PROGRAMME "SENIORS EN
VACANCES" PROPOSE PAR L'ANCV EN 2026**

**DÉCISION N° DM-CCAS-26-004
EN DATE DU 21 JANVIER 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 6 juillet 2022, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition faite par la société Joncs Marins Voyages, représentée par Ghyslain POTTIER en qualité de gérant, et dont le siège est situé au 7 rue de la Plaine 93160 Noisy-le-Grand, d'assurer le transport des seniors dans le cadre du programme « Seniors en vacances », proposé par l'ANCV du 29 août au 6 septembre 2026, pour un montant de 6 700€ TTC (six mille sept cents euros) hors frais de péage ;

D É C I D E

DE SIGNER un contrat de prestation de service avec la société Joncs Marins Voyages, représentée par Ghyslain POTTIER en qualité de gérant, et dont le siège est situé au 7 rue de la Plaine 93160 Noisy-le-Grand, afin d'assurer le transport des seniors dans le cadre du programme « Seniors en vacances », proposé par l'ANCV du 29 août au 6 septembre 2026, pour un montant de 6 700€ TTC (six mille sept cents euros) hors frais de péage.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

La vice-présidente,

Signé

Cécile BRÉON